

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

SECRET N° 191 /PC/MFAEP

complétant le décret N°61-88/PR/MCET du 31
Mars 1961 portant création du Fonds de
Soutien des Produits à l'Exportation

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT

- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret N°61-88/PR/MCET du 31 Mars 1961 portant création d'un Fonds de Soutien des Produits à l'exportation ;
- Avis pris du Comité Technique Consultatif chargé de suivre les actions du compte "Fonds de Soutien des Produits à l'exportation"

Le Conseil des Ministres entendu :

SECRET :

ARTICLE 1er.- Le décret N°61-88/PR/MCET susvisé est complété et modifié comme suit :

ARTICLE 2.- Le compte intitulé "Fonds de Soutien des Produits d'exportation" prend désormais le titre de :

Fonds de Soutien et de Stabilisation des prix des produits
à l'Exportation.

ARTICLE 3.- Dans le cadre du budget-programme d'emploi des crédits du "Fonds" il sera ouvert, dans les écritures de l'Ordonnateur pour chaque produit dont le prix fera l'objet de mesures de stabilisation des comptes auxiliaires retraçant :

en recettes: le prélèvement sur le prix du produit

en dépenses: le soutien du prix et les actions subsidiaires

Le solde débiteur sera couvert par une avance prélevée sur les sommes figurant en réserve au budget-programme d'emploi.

.../...

ARTICLE 4.- Les Ministres chargés des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, du Développement Rural et de la Coopération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1964

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan, absent,
le Ministre des Travaux-Publics
chargé de l'intérim,

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération, absent,
le chargé de l'intérim,


M. LASSISSI


Th. PAOLETTI

Ampliations :

PR	5
PC	10
MFAEP	10
Dir. Af. Ec. ...	5
SGG	4
DGF	2
JORD	1